**Le gouvernement ajuste le salaire minimum journalier**

**Après plusieurs jours de manifestations, le gouvernement d’Haïti revalorise les salaires minimums.**

Les manifestants et les syndicalistes réclamaient un salaire minimum de 1500 gourdes par jour. Mais que vaut un décret alors que le peuple haïtien ne trouve pas de travail et que les ouvriers sont prêts à accepter n’importe quelle rémunération pour tenter de nourrir leur famille. Des centaines de gens attendent, au bord des routes ,pour espérer trouver, sans aucun avantage social, une journée de travail.

En début d’après-midi, la Primature a donné des précisions sur les entreprises et secteurs d’activité qui sont classés dans les différents segments.

**Le segment A** **pour lequel le salaire est fixé à 770 gourdes concerne**

¤ la production privée d'électricité, institutions financières (banques, maisons de transfert, sociétés d'assurance), télécommunications, commerce import-export, supermarchés, bijouteries, galeries d'art, magasins de meubles, de mobiliers de bureaux et d'appareils électroménagers, magasins de matériel informatique, entreprises de location de voitures, entreprises de transport aérien, entreprises de courrier, de transport de colis et de cargo , entreprises des jeux de hasard (tenanciers de borlette, loterie, casino, etc.), communication, agences de publicité et presses écrite, parlée, télévisée et électronique, sauf presse communautaire, institutions scolaires privées ; institutions universitaires privées ; concessionnaires d'automobiles, institutions de santé privées, cabinets de médecins, polycliniques, pompes funèbres, agences maritimes et aéroportuaires, cabinets de professionnels libéraux et de consultants, agences de voyages, hôtels avec 4 hibiscus et plus ; agences immobilières.

**Le segment B**, **le salaire est fixé à 615 gourdes. Ce segment concerne :**

¤ les entreprises de bâtiments et travaux publics (BTP), entreprises de location de camions et d'engins lourds, entreprises de location de matériaux de construction, entreprises de transport de matériaux de construction, quincailleries, autres institutions financières (coopératives / caisses populaires, institutions de microcrédit), commerce de gros, magasins de produits cosmétiques et de vêtements, commerce de livraison d'eau en vrac, entreprises de transport terrestre,  hôtels avec 3 hibiscus et moins, imprimerie, photocopie, infographie, lithographie et services informatiques, salons de coiffure et de massage, entreprises de nettoyage de vêtements (Laundry and Dry cleaning), industries extractives (mines et carrières), entreprises de transport maritime, industries manufacturières tournées vers le marché local, industries d'embouteillage de boissons gazeuses, de jus, d'eau traitée et brasseries.

**Dans le segment C**, **le salaire est fixé à 540 gourdes. Ce segment concerne** :

¤ les restaurants, les secteurs agriculture, sylviculture, élevage et pêche, les industries de transformation de produits agricoles, le commerce de détail, sauf supermarchés, bijouteries, magasins de produits cosmétiques et de vêtements, les boutiques d'artisanat et maroquineries ; la presse communautaire : autres services non marchands (organisations à but non lucratif, telles des organisations non gouvernementales nationales et internationales, les fondations, les associations, les coopératives de production et de services non financiers).

**Dans le segment E,** **le salaire est fixé à 350 gourdes. Il concerne**

¤ le personnel de service à domicile.

**Dans le secteur F** **le salaire est fixé à 680 gourdes**. **Ce secteur concerne** :

 les industries d'assemblage tournées vers l'exportation, les autres industries manufacturières tournées vers l'exportation.

**Pour les secteurs G, H, le salaire est fixé à 615 gourdes. Ce segment concerne**:

les agences de sécurité privées, les entreprises de distribution de produits pétroliers. Les écoles professionnelles privées et les institutions de santé privées employant plus de 10 personnes et qui offrent des services d'hospitalisation.

**Pour donner une idée, nous donnons une liste de quelques prix de denrées courantes et les prix de l’école, dans la page suivante.**